

## DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2018 – OPTION POUR LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

**PARIS, le 2 mai 2019** - L'Assemblée Générale de Kaufman & Broad S.A. réunie ce jour a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2018 d'un montant de 2,50 euros par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option entre (i) le paiement de la totalité du dividende en numéraire ou (ii) le paiement de la totalité du dividende en actions nouvelles de la Société ou (iii) le paiement de la partie correspondant à la moitié du dividende (égale à 1,25 euro par action) en actions nouvelles, l'autre moitié étant payée en numéraire, étant entendu que l'actionnaire ne pourra opter que pour un seul des choix proposés.

Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles qui seront remises en paiement du dividende est fixé à 32,23 euros par action. Ce prix correspond, conformément aux dispositions de l'article L. 232-19 du Code de commerce, à 95% de la moyenne des cours cotés de l'action Kaufman & Broad sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

La date de cotation des actions ex-dividende est fixée au 15 mai 2019. Les actionnaires pourront opter pour l'une des trois options susvisées entre le 17 mai 2019 et le 6 juin 2019 inclus en faisant la demande auprès de leurs établissements teneurs de comptes. Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option d'ici le 6 juin 2019, le dividende sera payé exclusivement en espèces.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement total ou partiel du dividende en actions, le dividende sera payé intégralement en numéraire le 14 juin 2019. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement total ou partiel du dividende en actions, le règlement livraison des actions interviendra à compter du 14 juin 2019 ; la partie correspondant le cas échéant au versement en numéraire sera payée le 14 juin 2019.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soultte en espèces.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance à compter du 1er décembre 2018 et feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris. Elles comporteront les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires déjà émises et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises aux négociations.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 1 661 691 actions (hors option au supérieur), représentant environ 7,67 % du capital et 6,75 % des droits de vote de Kaufman & Broad exerçables en Assemblée Générale, sur la base du capital et des droits de vote publiés à la date du 30 avril 2019, et après prise en compte de la réduction du capital social par annulation de 210 732 actions auto-détenues décidée ce jour par le Conseil d'administration.

## **Calendrier :**

15 mai 2019	Date de détachement (« Ex-date ») pour le paiement du dividende et ouverture de la période d'option pour le paiement de tout ou partie du dividende en actions
16 mai 2019	Date d'arrêté (« Record date ») pour le paiement du dividende
6 juin 2019	Clôture de la période d'option pour le paiement de tout ou partie du dividende en actions
11 juin 2019	Annnonce des résultats de l'option
14 juin 2019	Mise en paiement du dividende en espèces, règlement livraison du dividende en actions

## **Avertissement**

*Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 18 de l'instruction AMF n° 2016-04 du 21 octobre 2016, telle que modifiée le 15 janvier 2018.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué ainsi que tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.*

*L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2018 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant dans tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès des autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.*

*Lorsqu'ils décident d'opter pour le paiement total ou partiel du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions, notamment ceux décrits au chapitre 1.2 du document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.19-0228 en date du 29 mars 2019.*

Ce communiqué est disponible sur le site : [www.kaufmanbroad.fr](http://www.kaufmanbroad.fr)

## Contacts

### Directeur Général Finances

Bruno Coche  
01 41 43 44 73  
infos-invest@ketb.com

### Relations Presse

Relations Médias : Agence Hopscotch Capital : Valerie Sicard  
01 58 65 00 77 / k&b@hopscotchcapital.fr  
Kaufman & Broad : Emmeline Cacitti  
06 72 42 66 24 / ecacitti@ketb.com

**A propos de Kaufman & Broad** - Depuis plus de 50 ans, Kaufman & Broad conçoit, développe, fait construire et commercialise des maisons individuelles en village, des appartements et des bureaux pour compte de tiers. Kaufman & Broad est l'un des premiers Développeurs-Constructeurs français par la combinaison de sa taille, de sa rentabilité et de la puissance de sa marque.

*Le Document de Référence 2018 de Kaufman & Broad a été déposé le 29 mars 2019 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro D.19-0228. Il est disponible sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Kaufman & Broad ([www.kaufmanbroad.fr](http://www.kaufmanbroad.fr)). Il contient une description détaillée de l'activité, des résultats et des perspectives de Kaufman & Broad ainsi que des facteurs de risques associés. Kaufman & Broad attire notamment l'attention sur les facteurs de risques décrits au chapitre 1.2 du Document de Référence. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du groupe Kaufman & Broad, ainsi que sur le prix de marché des actions Kaufman & Broad.*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.*